

Fonds

Robert-Ferland

4 bourses de 1 000 \$

Le Syndicat de Champlain offre quatre bourses de 1 000 \$ pour encourager des jeunes de 16 ans et plus à terminer leurs études (DES, DEP ou CEP).

Si vous pensez qu'un élève mérite cette bourse, remplissez un formulaire d'inscription et remettez-le au Syndicat avant le 9 juin 2017.

Pour s'assurer que ce montant sera remis à un étudiant méritant, vous devez composer un texte d'une demi-page pour expliquer les raisons pour lesquelles la bourse devrait lui revenir.

L'élève, quant à lui, doit rédiger un texte d'une demi-page appuyant sa candidature et présenter une preuve d'admission à temps plein à un programme d'études post-secondaires ou à un DEP de la prochaine rentrée scolaire.

Les personnes choisies par le comité de sélection seront contactées à la fin du mois de juin 2017.

Vous trouverez les détails du concours sur syndicatchamplain.com, dans la section :

« Autres sujets - Fonds Robert-Ferland ».

Éric Villeneuve
Secrétaire-trésorier

Dépassement de la tâche éducative

À la lecture de plusieurs procès-verbaux de CPEE, je constate que vous organisez beaucoup de belles activités, que ce soit un carnaval, une journée d'olympiades, des défis Guinness, etc.

Ces activités agrémentent la vie de nos élèves, mais elles ont souvent une répercussion sur nos tâches et, plus spécifiquement, sur la tâche éducative (temps en présence élèves).

Au primaire, ce sont surtout les spécialistes qui organisent et coordonnent ces activités. Il arrive souvent qu'en CPEE, l'équipe-école décide que les enseignants titulaires garderont leurs élèves lors de la tenue de ces activités étant donné que les spécialistes sont, de toute évidence, dans l'impossibilité de le faire pour cette période.

Cependant, cela provoque un dépassement de la tâche éducative qui doit être compensé.

Plus souvent qu'autrement, cela se traduit par des activités qui ne font pas partie de notre tâche. Il s'agit donc de bénévolat.

Il faut savoir que, pour un dépassement de la tâche éducative, deux options sont possibles :

- Être rémunéré à 1/1000 de notre traitement;
- Être compensé en tâche éducative à un moment convenu, au préalable, avec la direction de l'école.

Parfois, la direction l'inclut dans la tâche éducative en annualisant le temps prévu pour les activités éducatives.

Il y a aussi des milieux où la direction décide, par exemple, de remplacer les spécialistes qui s'occupent des activités spéciales à l'école.

Sachez que vous êtes en droit de faire ces demandes auprès de votre direction et qu'elle ne peut vous obliger à dépasser votre tâche éducative sans être compensé en conséquence.

Malheureusement, certaines directions d'école font parfois allusion au fait que cela ne se fait pas ailleurs, mais je tiens à vous assurer du contraire.

Pensez-y !

Caroline Manseau

La supervision pédagogique

Les fameuses rencontres de supervision pédagogique prennent souvent différentes tangentes : tantôt fort utiles, tantôt plus émotives. Il y a presque autant de modèles de rencontre qu'il y a de directions d'école et d'enseignants.

Avant d'aller plus loin, il faut se rappeler que la direction peut vous rencontrer, si elle le veut.

Difficile de s'y retrouver et de savoir ce qui s'y passe. Rien n'encadre vraiment ce processus, mis à part la *Loi sur l'instruction publique* qui fait mention, à l'article 96.12 que le directeur s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école et assure aussi la direction pédagogique.

Il y a quelques années, lors d'une rencontre, la Commission scolaire avait mentionné qu'il n'était nullement question d'évaluation des enseignantes et des enseignants dans le cadre de ce

processus, mais plutôt d'accompagnement.

Les représentants syndicaux avaient insisté, entre autres, sur le fait que cela ne devait pas augmenter la tâche, déjà très lourde, en nous obligeant à remettre, avant ou après la rencontre, des rapports ou des documents écrits. La partie syndicale a aussi fait valoir qu'il serait intéressant d'y discuter de suivis d'élèves et de nos besoins.

En prenant connaissance des différents documents utilisés par les directions, en lien avec la supervision en provenance des milieux, nous constatons que, d'un milieu à l'autre, les façons de faire ne sont pas similaires.

Par exemple, certaines questions posées ne nous apparaissent pas très à propos, voire embarrassantes, comme par exemple : « Qu'est-ce qu'un bon enseignant ? Êtes-vous un bon enseignant ? » Ah oui ? Ah bon !

Suite au verso

Une chanson à l'école
est de retour !

Pour une 2^e année consécutive, les élèves du primaire et du secondaire à travers tout le Québec sont invités à donner le coup d'envoi des Journées de la culture, le 29 septembre prochain, en participant au projet *Une chanson à l'école* !

Les sœurs Boulay offriront aux jeunes du primaire et du secondaire une œuvre musicale inédite, célébrant la culture et facile à apprendre : « De la terre jusqu'au courant ».

Paroles et musique, ainsi qu'une trousse d'outils seront disponibles en juin.

Pour en savoir plus : journeesdelaculture.qc.ca/une-chanson-a-l-ecole.html



Abonnez-vous
à l'Infolettre !



syndicatchamplain.com

La supervision pédagogique (suite)

De plus, certains milieux se voient dans l'obligation de remplir des documents avant la rencontre. Est-ce vraiment nécessaire ? Il est important d'arriver préparé et d'avoir pris connaissance, à l'avance, des sujets qui seront abordés, mais comme nous l'avions mentionné, le but n'est pas d'alourdir la tâche. La Commission scolaire nous avait pourtant assurés que cela n'était pas son intention.

Advenant une problématique dans votre établissement

concernant des façons de faire qui susciteraient des malaises, n'hésitez pas, en premier lieu, d'en discuter avec votre direction et au CPEE. Si la situation persiste, je vous invite à communiquer avec moi.

Pour terminer, il est sain de se questionner sur ces pratiques, mais il est primordial que l'ensemble de la démarche soit réalisé dans le respect et l'écoute afin que toutes les parties y trouvent leur compte.

Caroline Manseau

Échanges de billet
pour la Fête de fin d'année

Les billets pour la Fête de fin d'année se sont tous envolés !

Vous avez des billets en trop ? Vous désespérez d'en trouver quelques-uns ?

Nous avons créé une page Facebook pour l'événement sur laquelle vous pouvez afficher vos besoins. Cette nouveauté vise à faciliter les échanges de

billets.

La page de la Fête de fin d'année est accessible via la page Facebook du Syndicat de Champlain.

Notez bien qu'il est possible que d'autres billets soient rendus disponibles à nouveau à compter du 7 juin.

@syndicatchamplain



- Rappel : Dates importantes -

Transmission de la liste finale des besoins et des personnes versées au bassin	26 mai 2017
Séance d'affectation Éducation des adultes (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	15 juin 2017, à 16 h 15 (Centre administratif, 13 St-Laurent Est, Longueuil, 4 ^e étage, salon du personnel)
Rencontre d'information pour les excédents d'effectifs; Séance d'affectation Champs 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114 et 3117	1 ^{er} juin 2017, à 16 h 30 1 ^{er} juin 2017, à 17 h (Centre administratif, 13 St-Laurent Est, Longueuil, 4 ^e étage, salon du personnel)
Séance d'affectation Champ 3101 (primaire et secondaire) Séance d'affectation Champs 3104, 3105, 3106 et 3107	5 juin 2017, à 16 h 30 (Centre administratif, 13 St-Laurent Est, Longueuil, 4 ^e étage, salon du personnel) 5 juin 2017, à 17 h 15 (Centre administratif, 13 St-Laurent Est, Longueuil, 4 ^e étage, salon du personnel)
Séance d'affectation Champs 3102 et 3103	7 juin 2017, à 16 h 30 (Centre administratif, 13 St-Laurent Est, Longueuil, 4 ^e étage, salon du personnel)
Demande de retour à l'école d'origine (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 14 juin 2017
Demande de mutation volontaire – changement d'école (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	16 juin 2017, à 16 h
Séance des mutations volontaires – changement d'école	1 ^{re} étape : 29 juin - séance publique 2 ^e étape : 10 au 11 août - par Internet
Séance d'affectation pour les enseignants sur les listes de priorité A et B (Vous recevrez une lettre de convocation)	16 au 18 août 2017 (École secondaire Jacques-Rousseau, 444, boul. de Gentilly Est, Longueuil)
Séance d'affectation champ 20 (ens. régulier)	21 août 2017, à 13 h 30 (Centre administratif, 13 St-Laurent Est, Longueuil)
Séance d'affectation FGA, spécialité français langue seconde	Date, lieu et heure à déterminer

